

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SAS AS IMMOBILIER

Exercice clos le 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt-cinq, Le 25 avril 2025,

L'associé unique de la SAS AS IMMOBILIER, Monsieur ARI SUICMEZ,

S'est réuni en assemblée générale ordinaire, en son siège social situé 123 Rue du Faubourg du Temple, 75010 Paris, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.**
 2. **Affectation du résultat de l'exercice 2024.**
 3. **Quitus à donner au gérant pour sa gestion au cours de l'exercice 2024.**
 4. **Questions diverses.**
-

DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'associé unique,

- **Prend acte** des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés par le gérant et certifiés par les commissaires aux comptes (ou par l'expert-comptable, le cas échéant).
- **Approuve** lesdits comptes annuels, qui se soldent par un **bénéfice de 17 289,60 €**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

2. Affectation du résultat de l'exercice 2024

L'associé unique,

- **Considérant** que le bénéfice de l'exercice 2024 s'élève à **17 289,60 €**,
- **Considérant** qu'il n'existe pas de report à nouveau déficitaire à apurer,
- **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Poste	Montant (€)	Observations
Report nouveau	à 17 289,60	Le bénéfice est intégralement reporté à nouveau pour renforcer les fonds propres.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Quitus à donner au gérant pour sa gestion au cours de l'exercice 2024

L'associé unique,

- **Donne quitus** à Monsieur ARI SUICMEZ, gérant de la SAS AS IMMOBILIER, pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Questions diverses

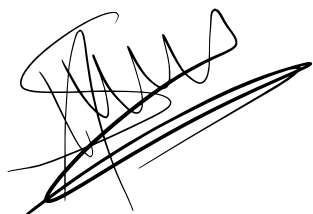
Aucune question diverse n'est soulevée.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'associé unique déclare close la présente assemblée générale ordinaire.

Fait à Paris, le 25 avril 2025.

L'associé unique, Monsieur ARI SUICMEZ



SAS AS IMMOBILIER
123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE
75010 PARIS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Activité principale de l'entreprise : Marchand de biens

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

Fait à BOURG EN BRESSE
Le 25/04/2025

A&F ASSOCIES
12 AVENUE ALSACE LORRAINE
01000 BOURG EN BRESSE

A&F ASSOCIES
12 Avenue Alsace Lorraine
01000 - BOURG EN BRESSE

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS AS IMMOBILIER
123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

75010 PARIS

pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

-Total du bilan,	593 650 Euros
-Chiffre d'affaires	280 000 Euros
-Résultat net comptable,	17 290 Euros

Fait à BOURG EN BRESSE
Le 25/04/2025

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012024		et clos le		31122024		Régime simplifié d'imposition									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal				x					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																	
Désignation de la société:								Adresse du siège social:									
SAS AS IMMOBILIER								123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE									
SIRET		8	9	8	4	5	1	4	0	6	0	0	0	1	8	75010 PARIS	
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:									
REGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:																	
SIRET																	
B ACTIVITE																	
Activités exercées		Marchand de biens						Si vous avez changé d'activité, cochez la case									
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit							
Bénéfice imposable à 15%		7		645		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %											
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%							
		Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies									
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies									
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs									
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %									
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :													dans le secteur productif, art. 244 quater W				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%																	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		x		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.																	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:									
A & F ASSOCIES 12 AVENUE ALSACE LORRAINE 01000 BOURG EN BRESSE Tél:								Tél:									
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant:							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:								Date:		25/04/2025		Lieu		PARIS			
								Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT							
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné												Signature		SUICMEZ ARI			
Examen de conformité fiscale (ECF)																	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																													
Montant global brut des distributions (1)										payées par la société elle-même										a	payées par un établissement chargé du service des titres										b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c																													
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d																													
Montant des distributions										e																													
autres que celles visées en (a),										f																													
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g																													
										h																													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i																													
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j																													
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)																													
H										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																											
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :																											
												à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																							
1										2		3		4		Indemnités forfaitaires. 5		Rembour-sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-sements. 8																	
I										DIVERS																													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																							
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																													
REMUNERATIONS																																							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																																							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																																							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À										0 %										15 %										19 %									
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																							
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice																																							
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																							
MVLT restant à reporter																																							
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)																													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																							

Désignation de l'entreprise :SAS AS IMMOBILIER

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE75010 PARIS

Durée de l'exercice précédent*12

Número SIRET*89845140600018

Néant☐*

				Exercice N clos le, 131122024		N-1 131122023			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	2307	AU	2307				769
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)	BJ	2307	BK	2307				769
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens		BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT	582239	BU	582239				732851
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY					
	Autres créances (3)	BZ	4028	CA	4028				3122
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	7382	CG	7382				381
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	593650	CK	593650				736353
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	595957	IA	2307	593650			737122
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Cegid Quadrin

Dossier N° 002562 en Euros. Édité le 25/04/2025 à 14:43

A&F ASSOCIES

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.0....0.0.0.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(12 121)	(12 122)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 290	0
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	55 168	37 879
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	533 385	699 055
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 949	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 147	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		188
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	538 481	699 244
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	593 650	737 122
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	538 481	699 244
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant

*

			Exercice N					Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	280 000	FB		FC	280 000	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	280 000	FK		FL	280 000	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	280 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	3 424	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	231 772	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	13 880	9 468
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 670	
	Salaires et traitements*						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*				GA	769	769
			- dotations aux provisions				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	251 514	10 237
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	28 486	(10 237)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		1
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		1
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		(1)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	28 486	(10 238)	

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	224		10 263	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	224		10 263	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	10 273		25	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	10 273		25	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(10 049)		10 238	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	1 147			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	280 224		10 263	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	262 934		10 263	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	17 290		0	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								HP				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9					
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			dont cotisations Madelin		A7					
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	REGULARISATIONS DIVERSES										10		224	
	RETOUR A MEILLEURE FORTUNE C/C										10 263			
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
											Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant

*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants		L9	]		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants		M1	]		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants		M2	]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3	]		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX		
		Matériel de transport *						KY	2 307	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	2 307	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
		Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V				
TOTAL IV						LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 307	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	2 307	MR	2 307			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU				
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG		NH	2 307	NI	2 307			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G					
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 307	ØM	2 307				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant X *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	1 538	QI	769	QJ		QK	2 307
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 538	QV	769	QW		QX	2 307
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	1 538	QP	769	QQ		QR	2 307

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :SAS AS IMMOBILIER

Néant☐*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 028	4 028				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
	Charges constatées d'avance		VS						
	TOTAUX			VT	4 028	VU	4 028	VV	
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 949	3 949							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 147	1 147							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	533 385	533 385							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	538 481	VZ	538 481					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	533 385			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 002562 en Euros.

Edité le 25/04/2025 à 14:43

A&F ASSOCIES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4												
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	17 290												
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				WB												
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				XE												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	)															
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW												
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ																
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY													
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	1 147												
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8														
				- imposées au taux de 0 %						ZN														
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme						WN														
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO														
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ								
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1														
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3														
										WR	18 437													
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS														
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT														
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV														
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH														
				- imposées aux taux de 19 %						WP														
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW														
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB														
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6													
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ													
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A	)		XA											
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX														
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY													
	Majoration d'amortissement *										XD													
	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)		HT			Entreprises nouvelles 44 sexes		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF								
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA											
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC											
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS														
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9				Créance dé gagée par le report en arrière du déficit		ZI	)		XG									
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2														
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II														
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)			XI	18 437			XJ														
			déficit (II moins I)																					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL																		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	10 792													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	7 645			XO														

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	10 792
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	10 792
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	(0)
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(12 122)	AFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	0		- Autres réserves	ZD										
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE										
					Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	OF	(12 121)		Report à nouveau	ZG	(12 121)									
							TOTAL II		ZH	(12 121)						
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)																
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N : Exercice N-1 :																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS											
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 63										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ											
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 180	4 60									
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	9 537	9 008									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	13 880	9 468									
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW											
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			9Z	1 670										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 670										
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	911	1 086									
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%									
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP														
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)															
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA														
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD														
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH														
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ														

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER Néant X *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ :

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs

☐	Cette r Plus-values (personnes
	Or d

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024				et clos le : 31/12/2024				Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP	0		
dont apprentis								YF			
dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	280 000		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT			
TOTAL 1								OX	280 000		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE			
Subventions d'exploitation reçues								OF			
Variation positive des stocks								OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)											
Achats								ON	5 463		
Variation négative des stocks								OQ	231 772		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	11 841		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY			
TOTAL 3								OJ	249 075		
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	30 925		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).								SA	30 925		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	280 000	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX					
Période de référence				GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024				
Date de cessation						HR					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

Cesg&f Quadern

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 9 8 4 5 1 4 0 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AS IMMOBILIER

ADRESSE (voie)

123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

SUICMEZ

Prénom(s)

ARI

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

5 000

Naissance :

Date

100486

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

4

Voie

RUE MADEMOISELLE MARS

Code postal

92330

Commune

SCEAUX

Pays

FR

Titre (2)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4 N° SIRET 8 9 8 4 5 1 4 0 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AS IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 307	2 307		769	-769	-100.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 307	2 307		769	-769	-100.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	582 239		582 239	732 851	-150 612	-20.55
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	4 028		4 028	3 122	906	29.03
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	7 382		7 382	381	7 002	NS
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	593 650		593 650	736 353	-142 704	-19.38
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	595 957	2 307	593 650	737 122	-143 473	-19.46

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024	31/12/2023	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	-12 121	-12 122	0	0.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	17 290	0	17 289	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	55 168	37 879	17 290	45.64
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	533 385	699 055	-165 670	-23.70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 949 1 147		3 949 1 147	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		188	-188	-100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	538 481	699 244	-160 762	-22.99
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		593 650	737 122	-143 473	-19.46

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

538 481

699 244

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				769.09		-769.09	-100.00
21820000	MATERIEL TRANSPORT	2 307.25		2 307.25			
28182000	AMORT.MAT.TRANSPORT	-2 307.25		-1 538.16		-769.09	-50.00
Total II				769.09		-769.09	-100.00
MARCHANDISES		582 239.15		732 850.65		-150 611.50	-20.55
37000100	STOCK APPART.PARIS 17			231 771.50		-231 771.50	NS
37000200	STOCK APPART.MONTREUIL	582 239.15		501 079.15		81 160.00	16.20
AUTRES CREANCES		4 028.36		3 121.93		906.43	29.03
44550000	TVA DUE	593.00				593.00	
44566000	TVA RECUPERABLE	3 435.36		2 524.48		910.88	36.08
46710100	ACHAT BIEN MONTREUIL			597.45		-597.45	NS
DISPONIBILITES		7 382.04		380.54		7 001.50	NS
51200000	BNP	7 382.04		380.54		7 001.50	NS
Total III		593 649.55		736 353.12		-142 703.57	-19.38
TOTAL GENERAL		593 649.55		737 122.21		-143 472.66	-19.46

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAL		50 000.00		50 000.00			
10130000 CAPITAL		50 000.00		50 000.00			
REPORT A NOUVEAU		-12 121.44		-12 121.81		0.37	0.00
11000000 REPORT A NOUVEAU		-12 121.44		-12 121.81		0.37	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		17 289.60		0.37		17 289.23	NS
Total I		55 168.16		37 878.56		17 289.60	45.64
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		533 385.49		699 055.31		-165 669.82	-23.70
45510000 C/C A.SUICMEZ		58 385.49		154 055.31		-95 669.82	-62.10
45510100 C/C P SUICMEZ		475 000.00		545 000.00		-70 000.00	-12.84
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		3 948.90				3 948.90	
40100000 FOURNISSEURS		3 948.90				3 948.90	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 147.00				1 147.00	
44400000 IMPOT SOCIETE		1 147.00				1 147.00	
AUTRES DETTES				188.34		-188.34	-100.00
46710000 ACHAT BIENS PARIS 17				188.34		-188.34	NS
Total IV		538 481.39		699 243.65		-160 762.26	-22.99
TOTAL GENERAL		593 649.55		737 122.21		-143 472.66	-19.46

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	280 000		280 000		280 000	
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	280 000		280 000		280 000	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			280 000		280 000	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 424		3 424	
Variation de stock (marchandises)			231 772		231 772	
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			13 880	9 468	4 412	46.60
Impôts, taxes et versements assimilés			1 670		1 670	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			769	769	0	0.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			251 514	10 237	241 277	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			28 486	-10 237	38 723	378.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			1		-1	-100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			1		-1	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)			-1		1	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	28 486		-10 238		38 724	378.25
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	224		10 263		-10 039	-97.82
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	224		10 263		-10 039	-97.82
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 273		25		10 248	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	10 273		25		10 248	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-10 049		10 238		-20 287	-198.16
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 147				1 147	
Total des produits (I+III+V+VII)	280 224		10 263		269 961	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	262 934		10 263		252 672	NS
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	17 290		0		17 289	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	280 000.00		280 000.00	
70700000 VENTE BIENS IMMOBILIERS	280 000.00		280 000.00	
Chiffre d'affaires NET	280 000.00		280 000.00	
Total des Produits d'exploitation	280 000.00		280 000.00	
ACHATS DE MARCHANDISES	3 423.88		3 423.88	
60700000 ACHAT APPART PARIS 17	3 423.88		3 423.88	
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	231 771.50		231 771.50	
60370000 VARIATION STOCK APPARTEMENT	231 771.50		231 771.50	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	13 879.86	9 467.91	4 411.95	46.60
60630000 PETIT OUTILLAGE	1 949.66	999.11	950.55	95.14
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	89.29	25.73	63.56	247.03
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE	162.84		162.84	
61520000 ENTRETIEN GENERAL		13.17	-13.17	NS
61600000 ASSURANCES	2 689.42	1 251.44	1 437.98	114.91
62260000 HONORAIRES	2 400.00	460.09	1 939.91	421.64
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENT.	1 780.00		1 780.00	
62340000 CADEAUX CLIENTS		41.42	-41.42	NS
62510000 FRAIS DEPLACEMENT	254.58	821.26	-566.68	-69.00
62570000 RECEPTIONS	4 304.38	4 421.93	-117.55	-2.66
62600000 AFFRANCHISSEMENTS	24.74	76.56	-51.82	-67.69
62610000 TELEPHONE	168.52	1 080.91	-912.39	-84.41
62611000 INTERNET		32.12	-32.12	NS
62750000 COMMISSIONS BANCAIRES	56.43	197.17	-140.74	-71.38
62830000 FORMATION STAGES		47.00	-47.00	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 669.72		1 669.72	
63512000 TAXE FONCIERE	1 669.72		1 669.72	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	769.09	769.08	0.01	0.00
68112000 DOTATION AUX AMORT.	769.09	769.08	0.01	0.00
Total des Charges d'exploitation	251 514.05	10 236.99	241 277.06	NS
Résultat d'exploitation	28 485.95	-10 236.99	38 722.94	378.26
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		0.64	-0.64	-100.00
66160000 INTERETS BANCAIRES		0.64	-0.64	NS
Total des Charges financières		0.64	-0.64	-100.00
Résultat financier		-0.64	0.64	100.00
Résultat courant avant impôts	28 485.95	-10 237.63	38 723.58	378.25
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	223.83	10 263.00	-10 039.17	-97.82
77180000 PROFITS EXCEPTIONNELS	223.83	10 263.00	-10 039.17	-97.82
Total des Produits exceptionnels	223.83	10 263.00	-10 039.17	-97.82

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	10 273.18	25.00	10 248.18	NS
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 273.18	25.00	10 248.18	NS
Total des Charges exceptionnelles	10 273.18	25.00	10 248.18	NS
Résultat exceptionnel	-10 049.35	10 238.00	-20 287.35	-198.16
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 147.00		1 147.00	
69500000 IMPOT SOCIETE	1 147.00		1 147.00	
Total des produits	280 223.83	10 263.00	269 960.83	NS
Total des charges	262 934.23	10 262.63	252 671.60	NS
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	17 289.60	0.37	17 289.23	NS

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12		31/12/2023	12		Euros	%
Ventes marchandises + Production	280 000	100.00					280 000	
+ Ventes de marchandises	280 000	100.00					280 000	
– Coût d'achat des marchandises vendues	235 195	84.00					235 195	
Marge commerciale	44 805	16.00					44 805	
+ Production vendue								
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice								
– Matières premières, approvisionnements consommés								
– Sous traitance directe								
Marge brute de production								
Marge brute globale	44 805	16.00					44 805	
– Autres achats + charges externes	13 880	4.96		9 468			4 412	46.60
Valeur ajoutée	30 925	11.04		–9 468			40 393	426.63
+ Subventions d'exploitation								
– Impôts, taxes et versements assimilés	1 670	0.60					1 670	
– Salaires du personnel								
– Charges sociales du personnel								
Excédent brut d'exploitation	29 255	10.45		–9 468			38 723	408.99
+ Autres produits de gestion courante								
– Autres charges de gestion courante								
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges								
– Dotations aux amortissements	769	0.27		769			0	0.00
– Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	28 486	10.17		–10 237			38 723	378.26
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers								
– Charges financières				1			–1	–100.00
Résultat courant	28 486	10.17		–10 238			38 724	378.25
+ Produits exceptionnels	224	0.08		10 263			–10 039	–97.82
– Charges exceptionnelles	10 273	3.67		25			10 248	NS
Résultat exceptionnel	–10 049	–3.59		10 238			–20 287	–198.16
– Impôt sur les bénéfices	1 147	0.41					1 147	
– Participation des salariés								
Résultat NET	17 290	6.17		0			17 289	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 593 649.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 280 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 17 289.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	2 307		
TOTAL	2 307		
TOTAL GENERAL	2 307		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			2 307	2 307
TOTAL			2 307	2 307
TOTAL GENERAL			2 307	2 307

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		1 538	769		2 307
TOTAL		1 538	769		2 307
TOTAL GENERAL		1 538	769		2 307
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	769				
TOTAL	769				
TOTAL GENERAL	769				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	4 028	4 028	
TOTAL	4 028	4 028	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 949	3 949		
Impôts sur les bénéfices	1 147	1 147		
Groupe et associés	533 385	533 385		
TOTAL	538 481	538 481		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	533 385			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES NORMAUX	10.0000	5 000			5 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine comptabilisée à leur prix d'achat.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:															Adresse du siège social:															
SAS AS IMMOBILIER															123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE															
SIRET		8	9	8	4	5	1	4	0	6	0	0	0	1	8	75010 PARIS														
Adresse du principal établissement:															Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	Marchand de biens	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal			Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	7 645	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Option pair to create a multipoint line: ☐ **Yes** ☐ **No**

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D
---	-----	---	-----	--	--	-----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:										Nom et adresse du conseil:											
A & F ASSOCIES 12 AVENUE ALSACE LORRAINE 01000 BOURG EN BRESSE <i>Tél:</i>										<i>Tél:</i>											
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant:											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:										Date:		25/04/2025		Lieu:		PARIS					
										Qualité et nom du signataire:				PRESIDENT							
										N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné											
Examen de conformité fiscale (ECF)																					

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS	(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--	---

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12											
Adresse de l'entreprise 123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE										75010 PARIS										Durée de l'exercice précédent*		12									
Numéro SIRET*										89845140600018										Néant		☐ *									
																				Exercice N clos le, 31122024				N-1 31122023							
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3					Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)										AA																					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB						AC														
	Frais de développement *										CX						CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires										AF						AG														
	Fonds commercial (1)										AH						AI														
	Autres immobilisations incorporelles										AJ						AK														
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL						AM														
	Terrains										AN						AO														
	Constructions										AP						AQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR						AS														
	Autres immobilisations corporelles										AT	2307					AU	2307					769								
	Immobilisations en cours										AV						AW														
	Avances et acomptes										AX						AY														
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS						CT														
	Autres participations										CU						CV														
	Créances rattachées à des participations										BB						BC														
	Autres titres immobilisés										BD						BE														
	Prêts										BF						BG														
	Autres immobilisations financières*										BH						BI														
TOTAL (II)										BJ	2307					BK	2307					769									
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL						BM														
	En cours de production de biens										BN						BO														
	En cours de production de services										BP						BQ														
	Produits intermédiaires et finis										BR						BS														
	Marchandises										BT	582239					BU	582239					732851								
	Avances et acomptes versés sur commandes										BV						BW														
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*										BX						BY														
	Autres créances (3)										BZ	4028					CA	4028					3122								
	Capital souscrit et appelé, non versé										CB						CC														
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD						CE														
	Disponibilités										CF	7382					CG	7382					381								
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*										CH						CI														
	TOTAL (III)										CJ	593650					CK	593650					736353								
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																				
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM																				
	Ecart de conversion actif* (VI)										CN																				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	595957					IA	2307					593650					737122				
Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					CP						(3) Part à plus d'un an :					CR					
Clause de réserve de propriété :*					Immobilisations :					Stocks :					Créances :																

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadr

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.0....0.0.0.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(12 121)	(12 122)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 290	0
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	55 168	37 879
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	533 385	699 055
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 949	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 147	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		188
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	538 481	699 244
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	593 650	737 122
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	538 481	699 244
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant		*
-------	--	---

A&F ASSOCIATES

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER										Néant ☐ *						
										Exercice N		Exercice N-1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	224		10 263			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB						
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	224		10 263			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	10 273		25			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG						
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	10 273		25			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(10 049)		10 238			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ						
Impôts sur les bénéfices *										HK	1 147					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	280 224		10 263			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	262 934		10 263			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	17 290		0			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO						
	(2)	Dont {		produits de locations immobilières							HY					
				produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG					
	(3)	Dont {		- Crédit bail mobilier *							HP					
				- Crédit bail immobilier							HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH					
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ					
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK					
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX					
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD					
	(9)	Dont transferts de charges									A1					
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		A2					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3					
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4					
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires		A9						
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		dont cotisations Madelin		A7						
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)									HS					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N					
											Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
		REGULARISATIONS DIVERSES									10			224		
		RETOUR A MEILLEURE FORTUNE C/C									10 263					
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N					
											Charges antérieures			Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant

*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants		L9	]		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants		M1	]		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants		M2	]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3	]		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX		
		Matériel de transport *						KY	2 307	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	2 307	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
		Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V				
TOTAL IV						LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 307	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	2 307	MR	2 307			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU				
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG		NH	2 307	NI	2 307			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G					
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 307	ØM	2 307				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 538	QI	769	QJ		QK	2 307
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 538	QV	769	QW		QX	2 307
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	1 538	QP	769	QQ		QR	2 307

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :SAS AS IMMOBILIER

Néant☐*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 028	4 028				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
	Charges constatées d'avance		VS						
	TOTAUX			VT	4 028	VU	4 028	VV	
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
			VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 949	3 949							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 147	1 147							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	533 385	533 385							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	538 481	VZ	538 481					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	533 385			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 002562 en Euros.

Edité le 25/04/2025 à 14:42

A&F ASSOCIES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4														
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés																			WA	17 290					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE					WB							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG					XE							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA					(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX					XW							
	Amendes et pénalités				WJ					Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																			XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																			I7	1 147					
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7					K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)															I8						
					{ - imposées au taux de 0 %															ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme															WN						
{ - Plus-values soumises au régime des fusions															WO											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																				XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)				SU					Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW					WQ				
													Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																				Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																				Y3						
																		TOTAL I		WR	18 437					
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *																				WS						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)																				WT						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)															WV						
					{ - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)															WH						
					{ - imposées aux taux de 19 %															WP						
					{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures															WW						
					{ - imputées sur les déficits antérieurs															XB						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																			I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																			WZ						
	Régime des sociétés mères et des filiales *				{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations															2A					XA	
{																										
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																			ZX							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																			ZY						
	Majoration d'amortissement *																			XD						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)		HT					Entreprises nouvelles 44 sexies		L2					Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					XF		
			Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3					Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA							
			Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP					Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF					Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC							
										Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB					Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																			XS							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)				X9					Créance dégagee par le report en arriere du déficit				ZI					XG				
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																			Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL																		TOTAL II		XH						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables												{		bénéfice (I moins II)		XI	18 437		XJ							
												{		déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*														ZL												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																	XL	10 792								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)														XN	7 645		XO									

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	10 792
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	10 792
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	(0)
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	(1 2 1 2 2)			AFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	0				Dividendes		- Autres réserves		ZD					
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions				ZE					
									Report à nouveau				ZF					
	TOTAL I			OF	(1 2 1 2 1)				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	(1 2 1 2 1)				
															ZH	(1 2 1 2 1)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)	YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	1 6 3								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				)	XQ									
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 1 8 0		4 6 0						
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)	ST	9 5 3 7		9 0 0 8						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 3 8 8 0		9 4 6 8						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW									
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS				)	9Z	1 6 7 0								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	1 6 7 0								
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers								YY									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	9 1 1		1 0 8 6						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*								OB									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA					Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL			
									Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD					Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO			
									Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH					N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER Néant X *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ :

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMOBILIER					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	0		
dont apprentis					YF			
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	280 000		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT			
TOTAL 1					OX	280 000		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE			
Subventions d'exploitation reçues					OF			
Variation positive des stocks					OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT			
TOTAL 2					OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	5 463		
Variation négative des stocks					OQ	231 772		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	11 841		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY			
TOTAL 3					OJ	249 075		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	30 925		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	30 925		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	280 000	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX			
Période de référence			GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024		
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

Cesg& Quadra

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 8 9 8 4 5 1 4 0 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AS IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5 000
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SUICMEZ Prénom(s) ARI

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 5 000

Naissance : Date 100486 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 4 Voie RUE MADEMOISELLE MARS

Code postal 92330 Commune SCEAUX Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

89845140600018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AS IMMOBILIER

ADRESSE (voie)

123 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.